

**Séance publique du 24 novembre 2003**

**Délibération n° 2003-1572**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Prestations de fauchage et d'entretien de fossés et d'accotements sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1339 en date du 7 juillet 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de fauchage et d'entretien des fossés et d'accotements sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 10 octobre 2003, a classé première l'offre de la société Vergnais pour le marché à prix mixtes (prix forfaitaires et prix unitaires) relatif aux prestations de fauchage et d'entretien de fossés et d'accotements sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 2 - subdivision nord (PEX 4) et subdivision ouest (PEX 5). Ce marché est d'une durée ferme de cinq ans à compter du 1er janvier 2004 et d'un montant annuel de 1 045 714,26 € HT, soit 1 250 674,25 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1339 en date du 7 juillet 2003 ;

Vu le procès-verbal de la commission permanente d'appel d'offres en date du 10 octobre 2003 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à prix mixtes (prix forfaitaires et prix unitaires) pour les prestations de fauchage et d'entretien de fossés et d'accotements sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 2 - subdivision nord (PEX 4) et subdivision ouest (PEX 5) et tous les actes contractuels s'y référant avec la société Vergnais pour un montant annuel de 1 045 714,26 € HT, soit 1 250 674,25 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5310 - centre de gestion 5310 - compte 611 217 - fonction 813 - ligne de gestion 019 173.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,